



CDD saisonnier après CDD à terme précis

Par **Ange2409**, le **11/03/2022 à 06:30**

Est il possible de faire un CDD saisonnier après un CDD à terme précis ?

Si oui dois je respecter un délai de carence ?

Merci

Par **miyako**, le **11/03/2022 à 15:40**

Bonjour,

Dans certaines situations, un employeur est autorisé à conclure des CDD successifs sans être contraint de respecter un délai de carence. Dans l'hypothèse où les CDD successifs sont conclus avec le même salarié, le délai de carence ne s'applique pas lorsque :

le recours au CDD a pour but de remplacer un salarié absent ;

le recours au CDD a pour but de remplacer un chef d'entreprise ;

le CDD concerne un emploi saisonnier pour lequel un CDI ne peut être conclu.

Cordialement